



Assurance pour baignoire cassée ?

Par **audreycece**, le **03/10/2009** à **23:01**

Bonjour, rnje suis malencontreusement tombée dans ma baignoire...j'en ai d'ailleurs cassé le rebord avec ma tête: Baignoire 1 /ma tête 0rnj'ai demandée à mon assurance ce que l'on pouvait faire dans ce cas là si mon assurance habitation marchait ou faire marcher ma responsabilité civile car nous sommes locataires et qu'il va falloir changer la baignoire..elle m'a répondu que c'était à nos frais....merci pour vos réponses...Audrey

Par **chaber**, le **04/10/2009** à **06:24**

Bonjour, rnVotre assurance responsabilité civile ne couvre pas la casse des objets dont vous avez la garde. C'est à juste titre que votre assureur n'intervient pas.rnIl conviendra de procéder à vos frais à la réparation ou au remplacement de cette baignoire